

Kibungu le 10 janvier 1957

152 94
12



N* 81 /Just.1/02/H

A Monsieur le Greffier du Tribunal de
Résidence
à
KIGALI

Monsieur le Greffier,

Suite à votre lettre 915/RP 994 du 14/7/56
j'ai l'honneur de vous faire parvenir en annexe le
procès-verbal de remise de la somme de 1380 frs.

Le Comptable Territorial 923
J. HOEYBERGHS

7

PROCES-VERBAL DE REMISE

L'an mil neuf cent cinquante sept , le *vingt neuvième* jour du mois de *decembre* , Nous HOEYBERGHS F.J, Comptable Territorial à Kibungu, avons remis au sieur KARMALIS, commerçant à Kibungu, la somme de MILLE TROIS CENTS QUATRE-VINGT FRANCS (1.380 frs) somme lui versée par les nommés KANYARWANDA, MUREGO et BACAMENSHI à titre des dommes-intérêts, suivant lettre de Monsieur l'Ordonnateur-Trésorier du Ruanda-Urundi à Usumbura, en date du 2 10 septembre 1956, N° 342/01869/D.

Ainsi fait à Kibungu aux jour, mois et an que dessus.

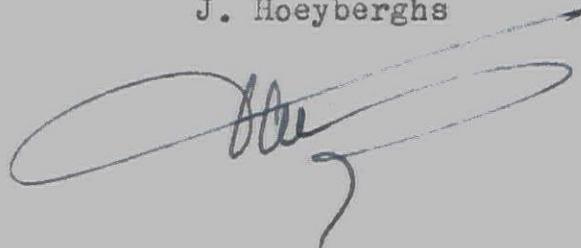
Le Comptable Territorial 923

J. Hoeyberghs

Le bénéficiaire

*M. Mami
du: Karmalis*

Témoins à la remise



PROCES-VERBAL DE REMISE

L'an mil neuf cent cinquante sept , le *vingt neuvième* jour du mois de *decembre* , Nous HOEYBERGHS F.J, Comptable Territorial à Kibungu, avons remis au sieur KARMALIS, commerçant à Kibungu, la somme de MILLE TROIS CENTS QUATRE-VINGT FRANCS (1.380 frs) somme lui versée par les nommés KANYARWANDA, MUREGO et BACAMENSHI à titre des dommes-intérêts, suivant lettre de Monsieur l'Ordonnateur-Trésorier du Ruanda-Urundi à Usumbura, en date du 2 10 septembre 1956, N* 342/01869/D.

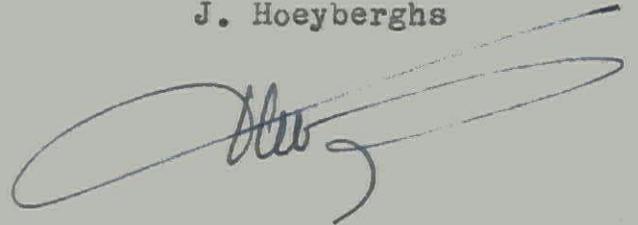
Ainsi fait à Kibungu aux jour, mois et an que dessus.

Le Comptable Territorial 923

J. Hoeyberghs

Le bénéficiaire

M. Karmalis
par
Karmalis



Témoins à la remise

[Faint handwritten notes]

TERRITOIRE
DU RUANDA-URUNDI

Usumbura , le 27 septembre 1956.-
de

RUANDA-URUNDI
GEBIED

02010

*3594
12*

N* 342/ /D.

N°
Rappeler dans la réponse
la date et le numéro.
In het antwoord vermelden
nummer en dagtekening.

Réponse au n°
Antwoord op het n°

du 19.....
van

I ANNEXE
Bijlage

OBJET :
Voorwerp

A Monsieur le Comptable de Territoire
de et à

K I B U N G U . -

Restitution
923/07/54/0042

*25/01/57 | 2in / H.
6/10/56*

Monsieur le Comptable,

Subsidiairement à ma lettre 342/1869/D.
du 10 septembre 1956, j'ai l'honneur de vous remettre
en annexe la quittance 35943.

L'Ordonnateur-Trésorier du R.U.
D. ROELENS.-

[Signature]

RESIDENCE DU RUANDA
TERRITOIRE DE KIBUNGU

Kibungu le 28 septembre 1956

OBJET:

RESTITUTION
923/07/54/0042

N* 2599 /Fin./H

A Monsieur l'Ordonnateur-Trésorier du
Ruanda-Urundi
à
USUMBURA

Monsieur l'Ordonnateur-Trésorier,

Me référant à votre lettre 342/1869/D
du 10/9/1956, j'ai l'honneur de vous demander
de bien vouloir me faire parvenir de retour la
quittance 35943.

Le Comptable Territorial 923
J. HOEYBERGHS

7

Kibungu le 29/8/56

OBJET:

N* 2848 / FIN.3/05/H

Restitution 923/07/54/0042

A Monsieur l'Ordonnateur-Trésorier
du Ruanda-Urundi
à

USUMBURA

Monsieur l'Ordonnateur-Trésorier,

Suite à votre lettre 342/1660/D du 10/8/
1956, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance
que cette quittance n'a pas encore été remboursée
et que la souche de cette quittance ne porte pas la
mention " Annulée ".

Veillez trouver en annexe une copie de
la lettre 915/RP 994 du 14/7/1956 de Monsieur le Gref-
fier du Tribunal de Résidence à Kigali.

Le Comptable Territorial 923
J. HOEYBERGHS

7

SERVICE PROVINCIAL DES FINANCES

TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI

Usumbura , le 10 août 1956
, de

RUANDA-URUNDI GEBIED

(1) N° 342/ **01660** /D.-

Réf. n° :

Annexe :
Bijlage :

Objet :
Voorwerp :

A Monsieur le Comptable de Territoire
de et à
K I B U N G U

Restitution

923/07/54/0042

2140/Fun 3/05/H
18/8/56

Monsieur le Comptable,

Suite à votre lettre 2107/Just./H. du 2/8/56, j'ai l'honneur de vous demander de vouloir bien

- 1) vérifier si cette quittance n'a pas déjà été remboursée.
- 2) vérifier si la souche de la quittance ne porte pas la mention " Annulée".
- 3) me faire parvenir copie de la lettre 916/RP 715 du 14/7/56 de Monsieur le Greffier du Tribunal de Résidence à Kigali.

Dès réception de ces documents, j'établirai une décision de restitution.

L'Ordonnateur-Trésorier du Ruanda-Urundi
D. R O E L E N S. -



(1) Rappeler dans la réponse la date et le numéro — In het antwoord nummer en dagtekening vermelden.

Kibungu le 2 août 1956

OBJET:

Remboursement Recette
-Ldc 923/0042/07/54.

No 2107 /Just./H

Transmis copie pour information à Monsieur le Greffier du Tribunal de Résidence à KIGALI me référant à sa lettre 915/RP 994 du 14/7/1956.

Le Comptable Territorial 923
J.HOEYBERGHS

A Monsieur l'Ordonnateur-Trésorier
à
USUMBURA.

Monsieur l'Ordonnateur-Trésorier,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir ci-joint la quittance No 35943 du 29/5/1954 d'un montant de 1380 francs, barrée transversalement avec mention " annulé ".

Il s'agit d'une somme revenant au sieur Karmalis à Kibungu et qui a été erronément encaissée par le Comptable Territorial à l'époque.

Auriez-vous l'obligeance de bien vouloir me faire savoir si je peux payer cette somme au sieur Karmalis contre acquit au verso.

Le Comptable Territorial 923
J.HOEYBERGHS

OBJET :

N° 1.540/Pris.

D.I. aff. Kanyarwanda et
consorts.-

Copie pour information à Monsieur le Greffier
du Tribunal de Résidence à Kigali, suite à sa
lettre 325/R.P. 594.

L'Agent Territorial, Baucemie, P. en route.
L'Agent Territorial, Dupuis, J.

À Monsieur le Gardien de Prison
à
KIGALI.-

Monsieur le Gardien de Prison,

*quitté
le 42 juillet 54
35943*

Suite à votre lettre 1839/Pris du 25 août
1954, j'ai l'honneur de vous informer que la quittance le
1360,-frs payée par le nommé Gashonga, se trouverait en
possession du troisième voleur Bacarenski. Je vous prie donc
de vouloir bien la transmettre à Gashonga Harengé-les-Kibangu,
afin qu'il puisse la faire annuler chez le Comptable Ter-
ritorial de Kibangu.

L'Agent Territorial Baucemie, P. en route.
L'Agent Territorial,
Dupuis, J.

OBJET :

N° 1442/Prison.

Aff. Kanyarwanda et consorts
exécution D.I.

Copie pour information à Monsieur le Greffier
du Tribunal de Résidence à Kigali (Référence
sa lettre 678/R.P.994).

L'Agent Territorial, Daumerie, P.

A Monsieur le Gardien de Prison
à

KIGALI.-

Monsieur le Gardien de Prison,

J'ai l'honneur de vous prier d'inviter le
détenu Murego, à transmettre sous votre couvert, la quittance
de 1.380,- au nommé Gashonga, titulaire de la quittance qui
réside à Karengé - lez - Kibungu, afin que ce dernier puisse
la présenter au Comptable Territorial à Kibungu, pour an-
nullation, et transmettre la somme directement au Greffier à
Kigali.

L'Agent Territorial, Daumerie, P.

C O P I E

N* 915/RP.**%

OBJET:

Aff. KANYERWANDA & crts.

Exéc. jugt.

Monsieur l'Officier de Police Judiciaire
à
KIBUNGU

Monsieur l'Officier de Police Judiciaire,

J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir me faire connaître l'issue des correspondances échangées entre vous (n* 1442/Pris. du 16-8-1954 & 1540/Pris. du 31-8-1954) et le Gardien de Prison de Kigali (n* 1839/Pris. du 25-8-1954) correspondances qui ~~faisaient~~ faisaient suite à ma lettre n* 678/RP.994 du 28-6-1954 relative à la récupération des Dommages-Intérêts dûs au sieur Karmalis par les condamnés KANYERWANDA, MUREGO et BACAMENSHI.

Une réponse urgente m'obligerait

LE GREFFIER
sé/ P.DELFOSSE

Usumbura , le 10 septembre 1956
de

RUANDA-URUNDI GEBIED

SERVICE PROVINCIAL DES FINANCES

(1) N° 342/

01869 /D

Réf. n° :

Annexe :
Bijlage

Objet :
Voorwerp

Restitution
923/07/54/0042

3 copies
2348/FIN/H
16/9/56

A Monsieur le Comptable de Territoire
de et à
K I B U N G U

Monsieur le Comptable,

Suite à votre lettre 2348/FIN.3/05/H du 29.8.56, j'ai l'honneur de vous faire savoir que vous pouvez restituer la somme de 1.380 fr à titre de dommages-intérêts dû au sieur Karmalis, cette somme ayant été erronement prise en recette au profit du Trésor comme amendes et frais de justice.

Comme pièce justificative à votre livre de caisse vous voudrez joindre la quittance 35943 acquittée par le bénéficiaire, 2 copies de la lettre 9I5/RP 994 du 14.7.56 du Greffier du Tribunal de Résidence à Kigali et 2 copies de la présente.

Votre libellé devra mentionner clairement la raison de la restitution.

dx L'Ordonnateur-Trésorier du RU,
D. ROELENS,

Roelens

(1) Rappeler dans la réponse la date et le numéro — In het antwoord nummer en dagtekening vermelden.